



Département  
des Landes

Xavier Fortinon  
Président du Conseil départemental  
DCPu 06-2023

Cet arrêté a été publié sur le site de la Collectivité le 23 mai 2023

Envoyé en préfecture le 23/05/2023

Reçu en préfecture le 23/05/2023

Publié le

ID : 040-224000018-20230523-DCPU\_06\_2023-AR



## ARRETE

### PORTANT DECISION DE DECLARER SANS SUITE POUR MOTIF D'INFRUCTUOSITE LA CONSULTATION RELATIVE TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE LA DEMI-PENSION SUITE A UN INCENDIE DU COLLEGE JEAN MOULIN A SAINT-PAUL-LES-DAX (40990) POUR LE LOT 5 : ELECTRICITE AFFAIRE 23S0061

Le Président du Conseil départemental des Landes

- Vu l'article R2123-1 1° du Code de la commande publique,
- Vu le dossier soumis à la consultation des entreprises le 10 mars 2023 pour les travaux de reconstruction de la demi-pension suite à un incendie du Collège Jean Moulin à Saint-Paul-lès-Dax (40990),
- Considérant qu'il y a eu 1 offre jugée irrégulière pour le lot 5 (Electricité) de cette consultation,
- Sur proposition de Madame la Directrice - DGA Transitions Ecologique, Energétique et Mobilités et Madame la Responsable du service Aménagement Environnement de la Direction Commande publique,

## DECIDE

**Article 1 :** De ne pas donner suite pour motif d'infructuosité à la procédure de consultation relative aux travaux de reconstruction de la demi-pension suite à un incendie du Collège Jean Moulin à Saint-Paul-lès-Dax (40990) pour le lot 5 (Electricité) qui prévoyait une date de remise d'offre le 11 avril 2023,

**Article 2 :** Ces prestations feront l'objet d'une nouvelle consultation au sens des dispositions du 1<sup>er</sup> de l'article R.2123-1 du Code de la Commande Publique,

**Article 3 :** Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la collectivité.  
Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A Mont-de-Marsan, le **23 MAI 2023**

Xavier FORTINON  
Président du Conseil départemental

Hôtel du Département  
23, rue Victor Hugo  
40025 Mont-de-Marsan  
Tél. : 05 58 44 47 33  
Fax. : 05 58 44 47 47  
Mél. : marchespublics@landes.fr